

# « PASSEPORT BIA »

## Découverte du Pilotage

## Règlement du concours 2023

## Article 1 : Objet du concours :

Quinze passeports BIA « Découverte du Pilotage » sont offerts par le CRA Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, le Ministère de Jeunesse & Sports et le Ministère de l'Education Nationale grâce aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Ils s'adressent aux jeunes, ayant obtenu le BIA en 2023, désireux de découvrir le pilotage d'avion, et peut être poursuivre la formation vers un brevet de pilote.

Après inscription du lauréat à l'aéroclub régional de son choix, une somme maximale de 350 € (soit environ deux heures trente de vol) lui sera attribuée (licence-assurance FFA de 45 jours comprise) pour des vols en double commande. En cas de dépassement, les frais seront à la charge du bénéficiaire.

Le montant du Passeport sera versé directement à l'aéroclub d'adhésion sur présentation de justificatifs.

## Article 2 : Modalités de participation :

Le concours est ouvert aux titulaires du BIA obtenu lors de la session du 31 mai 2023.

La non réussite au BIA entrainera l'annulation de la candidature.

#### 2.1:

Le candidat ne devra pas être licencié comme élève pilote dans un aéroclub régional avant la date de la remise des passeports.

La détention d'une licence JEUNES AILES uniquement ne s'oppose pas à la participation à ce concours.

### 2.2:

Le dossier de candidature ainsi que les annexes sont disponibles sur le site du CRA:

www.cra10.fr/les-jeunes

#### 2.3:

Le candidat devra retourner l'ensemble des documents au plus tard le **31 mai 2023** par e-mail, documents scannés, à bia@cra10.fr **OU** par courrier (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

M. Alain MARTINEZ Concours Passeport BIA – CRA10 11 Impasse Renoir 17610 CHANIERS

Tout candidat ayant débuté une formation de pilote sera éliminé d'office.

## Article 3 : Modalités d'attribution des PASSEPORTS :

### 3.1:

Le comité de sélection se réunira dès les résultats du BIA 2023 diffusés par l'Education Nationale.



#### 3.2:

Les passeports seront attribués aux 15 dossiers ayant valorisé au mieux la connaissance, la culture et la motivation aéronautique du candidat.

## Article 4 : Modalités de remise des PASSEPORTS :

### 4.1:

Les lauréats recevront dans la première quinzaine du mois de juillet 2023 un courrier sur lequel seront indiquées les modalités exactes pour recevoir leur passeport.

Si les conditions sanitaires le permettent, la remise des Passeports pourra se faire sur plusieurs sites.

Toute absence d'un lauréat à la remise des passeports, quelle qu'en soit la raison, entraînera l'annulation du Passeport, sauf autorisation spéciale du Comité de Sélection.

### 4.2:

Tout dossier incomplet sera considéré comme nul et ne sera donc pas étudié par le jury.

#### 4.3:

Une **autorisation parentale** de participation au concours et une autorisation sur la **libre utilisation de l'image** d'une personne mineure selon le modèle joint en annexe 2 est obligatoire pour les jeunes âgés de moins de 18 ans. Elles seront à rapporter impérativement au plus tard le jour de la remise des Passeports, accompagnées d'une pièce d'identité.

## Article 5 : Modalités d'utilisation des PASSEPORTS :

### 5.1:

Le lauréat dispose de 1 mois de réflexion après la clôture des inscriptions pour modifier l'aéroclub indiqué dans le dossier de candidature. Il en informera le comité de suivi en envoyant la modification à l'adresse bia@cra10.fr.

#### 5.2:

La licence-assurance FFA dont le lauréat bénéficie aura une durée de 45 jours à compter de son activation par l'aéroclub, lors de son premier vol.

### 5.3:

Chacun des lauréats devra se présenter et débuter sa formation avant le 01 septembre 2023 dans l'aéroclub de son choix.

Celle-ci devra être impérativement réalisée, et le dossier de demande de remboursement envoyé au CRA 10, au plus tard le 30 novembre 2023.

## 5.4:

Le montant de 350 € sera versé à l'aéroclub retenu en un versement unique.

#### 5.5:

La demande de remboursement de l'aéroclub devra être adressée à l'issue de l'utilisation complète au trésorier du CRA10.

A celle-ci seront jointes les copies des carnets de routes mentionnant les vols réalisés, ainsi qu'une copie du coût des vols extrait du logiciel de gestion utilisé.



5.6:

Une cotisation d'adhérent est due au club. Son montant peut être connu auprès du club directement, et sera réglé sur les fonds propres du candidat, ou déduit du forfait alloué, diminuant de ce fait le nombre d'heures de vol.

# Article 6: Litiges:

Toute question ou réclamation sera adressée à Alain MARTINEZ, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

La ou les demandes seront ensuite examinées par le comité de sélection.

## Personnes à contacter si nécessaire :

Responsable de l'opération :	Envoi des dossiers :	Trésorier :
Alain MARTINEZ	Alain MARTINEZ	Jean-Luc FLAN
bia@cra10.fr	11 Impasse Renoir	
	17610 CHANIERS	tresorier@cra10.fr
	bia@cra10.fr	

Annexe 1 : dossier de candidature

Annexe 2 : autorisation parentale à participer et au droit à l'image







# « PASSEPORT BIA 2023 »

## Découverte du Pilotage

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

## Partie 1: Vous concernant

NOM:	Prénom :	
Né(e) le :/	A:	
Adresse :		
Courriel:		Tél:
Etablissement scolaire fréquenté en 2022/2023 (Nom/adr	esse):	
Atelier BIA suivi :		
Ou candidature libre. En donner la raison ici :		
Intérêts pour l'Aéronautique		
Lectures :		
Lectures .		
Participation à des manifestations :		
Autres:		
Lieu de formation envisagé		
En cas de sélection, j'envisage d'effectuer ma formation au sein de l'Aéroclub de Nouvelle-Aquitaine suivant :		

# Partie 2: Lettre de motivation

REDIGEZ UN <u>TEXTE MANUSCRIT</u> D'UNE TRENTAINE DE LIGNES SUR PAPIER LIBRE, EXPLIQUANT VOS MOTIVATIONS ET VOS PROJETS.

# Partie 3: Engagement

le soussigné, (nom -	prénom)
demeurant (adresse	)

m'engage, dans le cas où je serais lauréat du concours « Passeport BIA », à respecter les conditions indiquées sur le règlement de ce concours, à savoir :

- Respecter le délai d'un mois dans le choix de l'aéroclub régional
- Utiliser la bourse de 350€ avant la fin du mois de novembre 2023

Date :/	′ / 2023	Signature du candidat

# Partie 4 : Pièces à joindre au dossier :

- 1. Le présent dossier de candidature rempli (parties 1 et 3)
- 2. Lettre de motivation manuscrite du candidat sur papier libre
- 3. Autorisation parentale pour les jeunes mineurs (Annexe 2)

### Dossier à renvoyer avant le 31 mai à :

M. Alain MARTINEZ
Par Email: bia@cra10.fr

Ou par courrier postal :
M. Alain MARTINEZ
Concours Passeport BIA – CRA10
11 Impasse Renoir
17610 CHANIERS



# « PASSEPORT BIA »

# Autorisation parentale pour un jeune mineur

	1	Oocument à remplir par le représentant légal
Je soussigné, Nor	n	Prénom Père - Mère -Tuteur <i>(1)</i>
N° téléphone		
Autorise n	non fils n	na fille (1):
Nom		. Prénom
Né(e) le		A
Domicile		
		PORT BIA » et à s'inscrire dans l'aéroclub de son choix pour y utiliser le forfait de ire serait retenue.
A		Le / / 2023 Signature
<b>AUTORISATIO</b> Je soussigné,	ON SUR LA L	BRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE
Nom		Prénom père – mère – tuteur <i>(1)</i>
Autorise pour :	moi-mên	ne mon fils ma fille (1)
Nom		Prénom
•	•	de l'image sur laquelle moi-même ou mon enfant apparaît, ceci sur différents idio-visuels et sans limitation de durée.
Je reconnais avoi	ir pris connaissa	nce de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de l'opération
		PASSEPORT BIA
_	•	tilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et plus ture à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.
۸		lo / / 2022

Signature